



Bordeaux, le 11 janvier 2012

Aux Collègues PEGC syndiqués

Section Académique de Bordeaux

Cher(e) Collègue,

A cette période de l'année interviennent différentes opérations de gestion des carrières. Ainsi les circulaires rectorales viennent d'être publiées concernant :

- le mouvement intra-académique des PEGC, rentrée 2012.
- l'accès à la Hors Classe et à la Classe Exceptionnelle.
- la notation administrative.

Ces circulaires rectorales peuvent être consultées sur le site académique du SE-UNSA. Elles doivent être affichées dans votre établissement.

### ➤ Le mouvement intra-académique des PEGC

La circulaire précise :

- les règles de réaffectation en cas de mesure de carte scolaire
- les règles en cas de handicap (sont concernés : l'agent, son conjoint et ses enfants)

**Saisie des vœux sur [www.ac-bordeaux.fr](http://www.ac-bordeaux.fr)  
en cliquant sur le lien "Mouvement Académique des PEGC"  
du 16 au 27 janvier 2012**

- envoi des accusés de réception des demandes dans les établissements : **le 30 janvier 2012.**
- retour du dossier au Rectorat par la voie hiérarchique, accompagné des pièces justificatives pour le **10 février 2012.**
- CAPA compétente prévue le **10 avril 2012.**

N'hésitez pas à demander une mutation si vous avez un projet de changement d'établissement, le mouvement des PEGC passe avant celui des certifiés et permet ainsi parfois des ouvertures impossibles auparavant. La contrepartie en est que les postes PEGC restants leurs sont immédiatement donnés.

Pour les suppressions de postes, la DGH va arriver dans les établissements dans les deux ou trois prochaines semaines. Il est possible que ce soit après les candidatures pour le mouvement des PEGC.

Vous trouverez ci-joint une fiche de suivi pour ce mouvement à nous retourner. Si plus tard vous êtes concerné(e) par une mesure de carte scolaire, faites nous un courrier pour nous informer.

➤ **Accès à la classe exceptionnelle**

Pour les collègues "Hors Classe", donc concernés par l'accès à la "Classe Exceptionnelle", nous faire parvenir la fiche de suivi syndical jointe à ce courrier.

**CAPA prévue le mardi 10 avril 2012**

➤ **Notation Administrative**

Les chefs d'établissement doivent procéder à la notation administrative des personnels entre le 4 et le 31 janvier 2012. Pour info, nous joignons à ce courrier l'annexe VI de la circulaire rectorale qui concerne les PEGC. Vous y trouverez les grilles académiques de notation.

**CAPA prévue le mardi 10 avril 2012**

Très cordialement.

Françoise COQUEREL - Patrice SOUCHAL  
Elus SE-UNSA à la CAPA des PEGC

Christian BASSET  
Secrétaire Académique